

F acteurs des villes

Maillons importants, pourtant longtemps oubliés, du système postal, de nombreux hommes et femmes travaillèrent à la livraison du courrier en ville.

Remise d'un courrier, au début du 18^e siècle. Pendant longtemps, en l'absence de véritables facteurs, ce furent des messagers privés et des domestiques qui livrèrent les missives en ville.

Au temps du courrier sans facteur

Lorsque le service postal public fut mis en place, la distribution du courrier n'allait pas de soi.



Le facteur tel qu'on le connaît aujourd'hui, collectant et distribuant à domicile le courrier, n'apparut qu'au 17^e siècle, avec la création du premier bureau de poste et la naissance de la « Petite Poste » à Paris. La première mention du terme « facteur » remonterait à 1638, à Paris. Ce métier se répandit assez rapidement dans les grandes agglomérations françaises (Bordeaux, Lille, Lyon...) lorsque des services de « petite poste » y furent mis en place au 18^e siècle. Le facteur arrivera par contre plus tardivement sur l'ensemble du territoire français, les premiers facteurs ruraux n'apparaissant qu'en 1830.

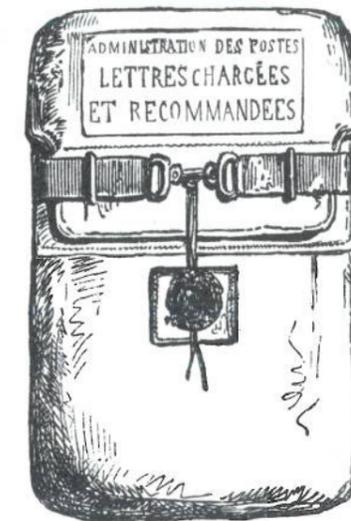
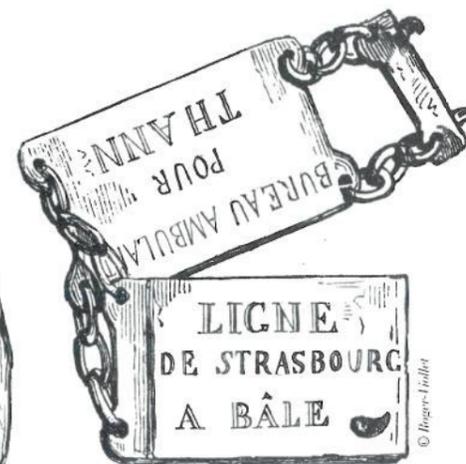
À l'origine, pour envoyer ou recevoir du courrier, la population se rendait directement au bureau de poste, tenu par un directeur qui y travaillait souvent seul. Celui-ci faisait rarement appel à des facteurs, car il devait rétribuer ces agents sur ses propres deniers, lorsque les communautés locales n'y subvenaient pas. C'est ainsi que la correspondance de Bordeaux, ville réputée pour ses échanges commerciaux intenses, n'était délivrée que par six facteurs en 1768. À Lyon, huit facteurs subvenaient à l'ensemble du trafic postal en 1772, contre trois agents à Strasbourg en 1789. Après la Révolution, le bail des postes du 20 juin 1798 généralisa l'emploi de facteurs pour tous les bureaux dont les revenus dépassaient 2 000 francs.

Un métier sous contrôle

Dès le 18^e siècle, le profil des facteurs fut clairement défini par Piarron de Chamousset, fondateur de la « Petite Poste » parisienne : « les facteurs ne seront reçus qu'après examen scrupuleux afin que, parfaitement connu, leur service soit plus assuré.



Facteur parisien pointant sa feuille de présence.



Ils seront punis à la moindre faute et dans l'instant même ». Le directeur des bureaux de poste devait s'assurer de la probité exemplaire de son personnel.

Des inspecteurs surveillaient les facteurs et les empêchaient de commettre toutes sortes de larcins. Car leur activité les rendait vite indignes de confiance aux yeux de la population. Les usagers se plaignaient notamment d'erreurs de distribution et de la perte des correspondances.

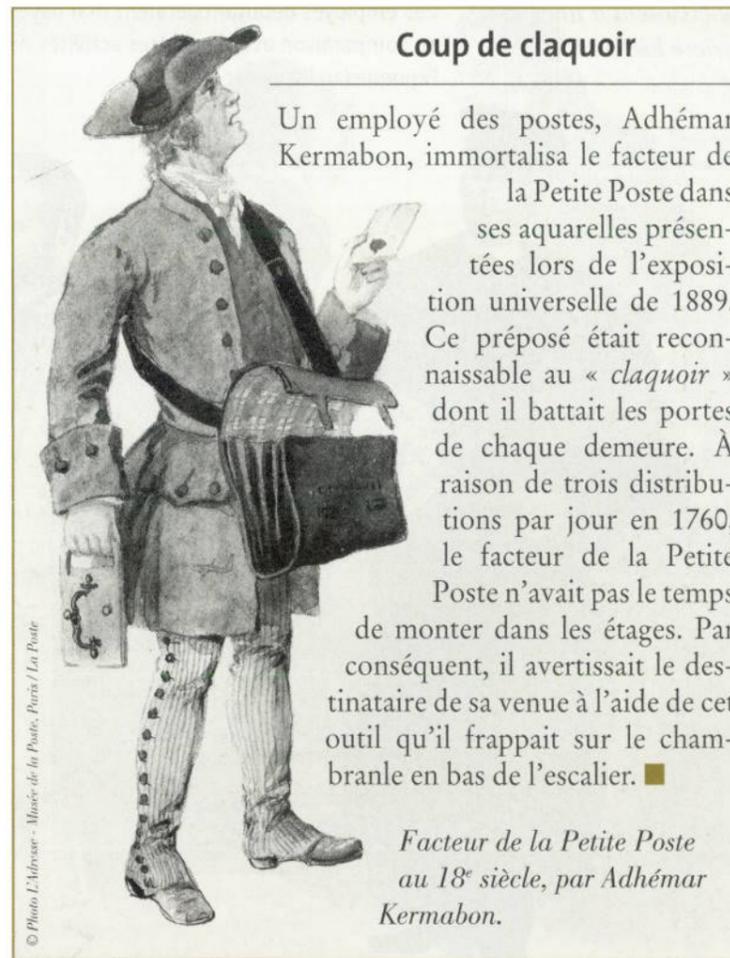
Il y avait aussi des soustractions frauduleuses, auxquelles la création des lettres recommandées permit de faire face à partir de 1829. Ces premières lettres recommandées pouvaient être expédiées depuis tous les bureaux, mais uniquement à destination de Paris. Le souci de satisfaire la clientèle prévalait à cette époque sur la rentabilité puisque ces premiers recommandés étaient entièrement gratuits : « l'objectif est de faire cesser les plaintes fondées ou non, qui se sont élevées contre l'Administration. Le moyen de sécurité que nous vous offrons pour votre correspondance importante est simple, facile, sans frais extraordinaires. Nous ne demandons pour récompense du surcroît de travail que nous nous imposons, que de pouvoir prouver au public que les soustractions (de courrier) dont il se plaindrait à l'avenir, ne viennent pas du fait des agents des Postes. » (extrait de « L'expansion du service postal de 1815 à 1848 » paru dans la Revue des P.T.T. de France n°4, 1981).

Sacs postaux et portefeuille destinés au transport du courrier. On voit ici que divers sceaux interdisaient les ouvertures intempestives.

Coup de claquoir

Un employé des postes, Adhémar Kermabon, immortalisa le facteur de la Petite Poste dans ses aquarelles présentées lors de l'exposition universelle de 1889. Ce préposé était reconnaissable au « claquoir » dont il battait les portes de chaque demeure. À raison de trois distributions par jour en 1760, le facteur de la Petite Poste n'avait pas le temps de monter dans les étages. Par conséquent, il avertissait le destinataire de sa venue à l'aide de cet outil qu'il frappait sur le chambranle en bas de l'escalier. ■

Facteur de la Petite Poste au 18^e siècle, par Adhémar Kermabon.



Une ascension lente et progressive

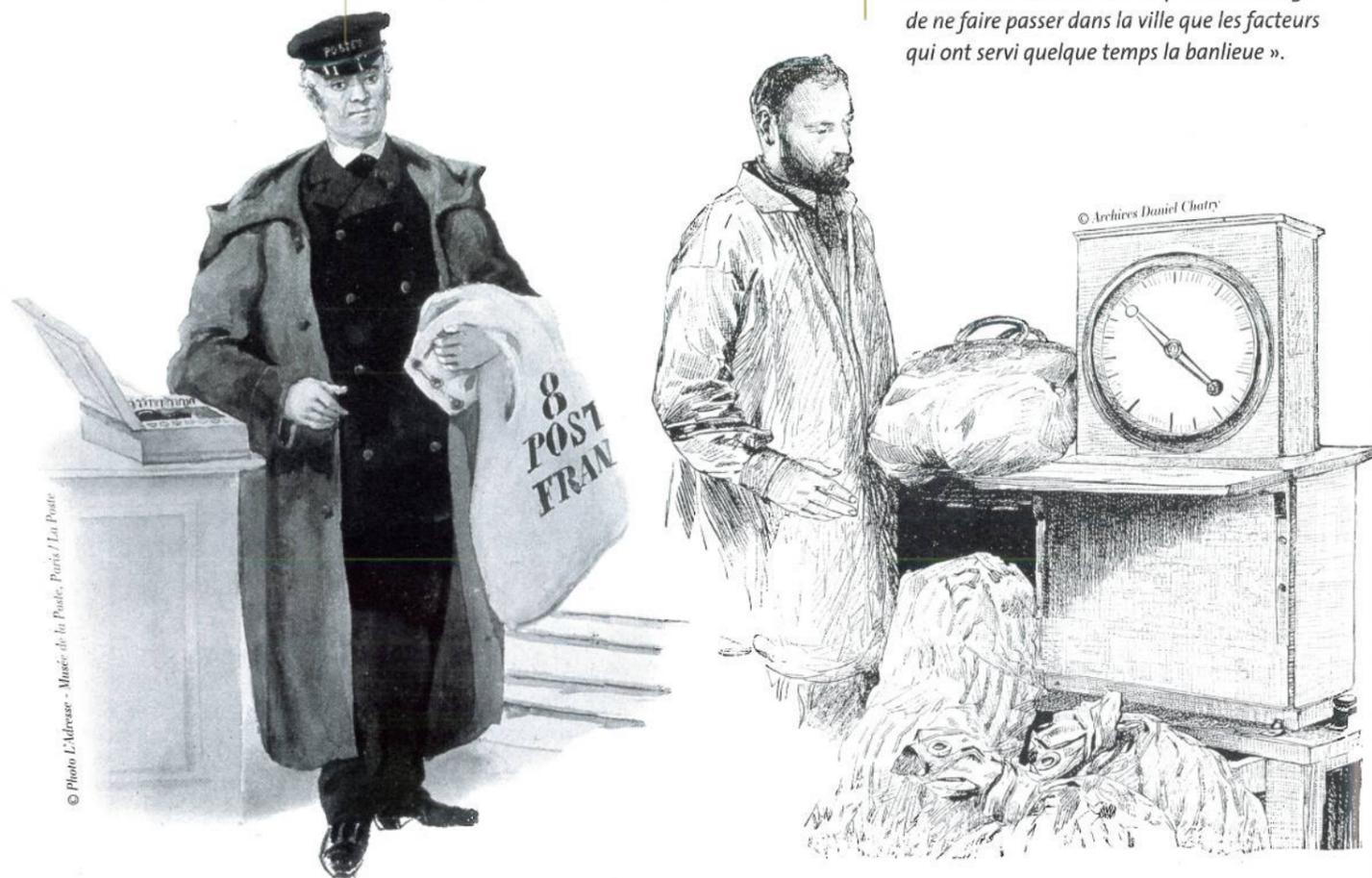
Une stricte hiérarchie régulaît la profession de facteur.

Lorsqu'il embrassait la profession, le facteur devait commencer au bas d'une échelle de compétences. Il débutait en tant que simple « facteur numéraire » : il suppléait dans chaque bureau aux défaillances des titulaires, avant de gravir un à un les échelons que l'administration postale avait mis en place sur Paris et dans les autres villes. Ces employés débutants étaient mal payés en comparaison avec les autres activités de l'époque (20 livres par mois).

De facteurs numériques, les agents étaient ensuite promus « porte-sacs ». Ces hommes étaient chargés d'établir la liaison entre les différents bureaux de poste de la ville ou de la région. Puis ils passaient « facteurs de banlieue » avant de pouvoir prétendre au très demandé poste de « facteur de ville ». Dans l'enceinte de la ville, la hiérarchie restait de rigueur puisque les meilleurs quartiers étaient réservés aux facteurs ayant la plus grande ancienneté.

Il semble que ce règlement ait été inflexible malgré quelques tentatives pour passer outre. Ainsi un nommé Madier, ancien curé de Saint-Severin, s'étonna auprès de l'intendant général Ménard que son protégé ne soit encore que facteur numéraire. L'officier lui répondit : « Pour avoir une place de facteur, il faut qu'il soit d'abord porte-sac... et je ne pourrai le nommer sans injustice pour les autres et sans m'écarter de la règle établie pour l'émulation des places. » De même, à Paris, le fermier général Pignon demanda le quartier de la rue Royale pour son protégé. Cela lui fut refusé au motif qu'« il est de règle de ne faire passer dans la ville que les facteurs qui ont servi quelque temps la banlieue ».

A gauche : courrier convoyeur, en 1889. A droite : le pesage du courrier, vers 1900. Les salaires et statuts des agents des postes obéissaient à une stricte hiérarchie.



© Photo L'Adresse - Musée de la Poste, Paris / La Poste

Calendrier et étrennes

La coutume d'offrir un calendrier à chaque nouvelle année s'instaura dès 1762. À l'origine, l'almanach de la Poste de Paris instruisait le public des avantages de cette administration (renseignements postaux, informations relatives à la vie locale). En remerciements, les premiers usagers de la Petite Poste parisienne offraient quelques étrennes aux facteurs. En 1849, une circulaire du directeur général des Postes confirma pour les facteurs « la distribution des calendriers à leur profit et pour leur compte conformément à un usage depuis longtemps établi ». Ces almanachs pouvaient aussi contenir des chansons, comme dans le *Courrier vigilant, étrennes chantantes de la Poste de Paris* (1776) publié aux « dépens des facteurs », où un couplet disait :

« Recevez ce petit présent
c'est l'étrenne du sentiment
comptez toujours sur un facteur
pour vous, plein de zèle et d'ardeur ;
et n'oubliez pas le Commis
de la p'tite Poste de Paris. » ■

« Contributions indirectes », caricature du 19^e siècle présentant la vente de calendriers par les facteurs.

Rémunération des facteurs

À l'18^e siècle, le facteur de ville touchait 360 livres par an, auxquelles venaient s'ajouter des gratifications trimestrielles, et les étrennes du jour de l'An, laissées à la libre appréciation des usagers.

Pour boucler ses fins de mois, il n'était pas rare que le facteur soit amené à solliciter des clients de la Poste pour obtenir une petite avance financière. Ainsi, les archives relatent l'histoire d'une dame de Troyes-Digniaucourt qui avait prêté 24 livres à un facteur. Dans un courrier, elle réclamait le montant à l'administration qui lui répondit le 17 octobre 1787 : « Cet homme, chargé de famille, se trouve très gêné pour le moment et il se propose de vous liquider dans le mois de janvier prochain, du produit de ses étrennes. Comme on me marque que ce n'est pas par inconduite qu'il a emprunté cette somme et que c'est un honnête homme, je vous demande de vouloir bien vous prêter à cet arrangement ». Elle n'avait en effet pas à s'inquiéter. L'échéance immminente du jour de l'An apporterait au préposé son lot annuel de gratifications.



© Photo L'Adresse - Musée de la Poste, Paris / La Poste



Facteur de ville, vers 1850.



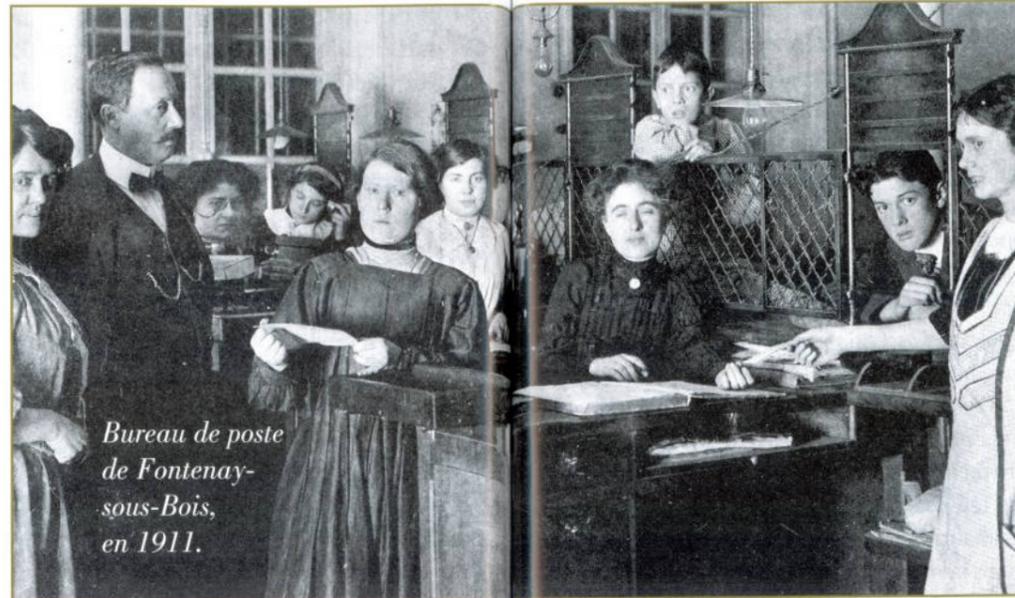
Facteur, au début du 20^e siècle.

Le privilège de l'uniforme

Les facteurs de la Petite Poste parisienne étaient habillés par l'administration qui leur prêtait deux tenues : une pour l'été, l'autre pour l'hiver. Ces tenues passaient d'un agent à l'autre. On trouve en effet trace d'une interdiction faite en 1787 à cinq facteurs à la retraite d'emporter « leurs vieux habits qui devaient servir à leurs remplaçants ».

Dans les autres villes de province où une petite poste était en action, l'uniforme arriva parfois plus tardivement. À Dijon, les facteurs ne possédaient pas encore d'uniforme réglementaire en 1822 : « On désirerait que les facteurs de la Poste fussent munis, comme à Paris et presque toutes les villes du royaume, de petites valises ou sacoques de cuir pour préserver les lettres des intempéries de l'air et de curieuse indiscretion de nombre de personnes qui lisent les adresses entre les mains des facteurs lors de leur distribution. On désirerait aussi que ces employés eussent (comme cela doit être) quelques marques caractéristiques de leur fonction. » Une tenue réglementaire sera finalement imposée dix ans plus tard.

Il s'agissait d'un habit de drap bleu de Lodève fermé par des boutons en métal jaune portant l'inscription « poste aux lettres ». Certains pourtant, pour acquérir une plus grande respectabilité, s'offrirent sur leurs deniers une blouse bleue à col écarlate. L'administration encouragea ce type d'achats, sans pour autant en donner les moyens à ses agents...



Bureau de poste de Fontenay-sous-Bois, en 1911.

Misogynie ?

Les femmes durent parfois lutter pour s'imposer dans le service postal.

L'arrivée des premières femmes au sein des services postaux est ancienne. Plusieurs d'entre elles se trouvaient même à la tête de bureaux de poste dès le 18^e siècle. Comme dans la plupart des corporations, il était admis que les épouses héritent et succèdent à leurs maris dans les relais et bureaux de postes. La disparition du messenger postier ne rompait pas le contrat de fermage. Pourtant, leur nombre grandissant semble avoir inquiété l'administration postale au 18^e siècle, comme le souligne Jeanne Bouvier (*Histoire des dames employées des PTT de 1714 à 1929*). Elle prit « un arrêté pour retirer aux femmes ce droit de succession reconnu depuis longtemps dans les postes et depuis plus de cinq siècles dans les autres corporations ». Le 24 août 1781, ce texte stipula que les « veuves des employés de la Petite Poste et de la Grande Poste de Paris ne remplaceraient pas leur mari, et que dans

aucun cas, il ne serait accordé d'emplois aux femmes de prime abord. » Des modifications furent rapidement apportées à ces mesures restrictives. Et dès 1789, les femmes purent à nouveau succéder à leurs maris si les administrateurs le jugeaient à propos.

Ces délibérations censées réduire le nombre de femmes employées aux Postes de Paris ne visaient aucunement les femmes des postes de province. Les invectives touchaient surtout les Parisiennes, qui avaient le privilège de détenir la direction des bureaux de quartier. À Paris, elles étaient cinq pour deux hommes. Madame Le Roy gérait celui situé rue des Mauvaises Paroles (quartiers Saint-Denis, les Halles...), Mademoiselle Coulette de Valmirons celui de la rue de Fourcy Saint-Antoine, Madame Tavernier du Jonquet celui de la rue des Vieux Augustins (quartier Richelieu, place des Victoires...), Madame Theveneau celui rue Condé dans le 6^e et Mademoiselle Boulet celui rue Poissonnière (quartiers Bonne-Nouvelle, Saint-Lazare).

Malgré leur légitimité, certaines femmes peinaient à se faire respecter par les postiers. En 1785, une veuve appelée Fleury sollicita par exemple de l'aide auprès de l'Intendant pour « empêcher l'espèce de complot que ses facteurs (au nombre de 12) semble avoir formé contre elle pour la forcer à leur donner une augmentation de gages en la menaçant

Correspondance en quarantaine !

Les facteurs comme les usagers, en contact avec les missives, pouvaient s'exposer à certains dangers. Au même titre que les tissus, les papiers étaient réputés pour être des vecteurs importants de transmission de maladie comme la peste. Pour limiter les risques de contagions, de multiples opérations, parfois radicales, furent mises en œuvre, rendant parfois la lecture un peu vaine...

Les premières évocations de « traitement » du courrier remonteraient à la grande épidémie de peste de 1629, durant laquelle un arrêt de la cour du Parlement instaura la désinfection des lettres par fumigations. Cette technique consistait à « parfumer » le courrier d'une vapeur composée de grains de lauriers, de genévrier ou de romarin. Plus radicale encore, une opération de désinfection consistait à plonger directement la correspondance dans un bain vinaigré : le destinataire était bien avancé lorsqu'il recevait un tel courrier avec la mention « purifié » ! Quand l'opération n'avait pu être menée à son terme, les lettres portaient l'inscription « net à l'extérieur mais souillé à l'intérieur ». L'Administration se déchargeait ainsi de toute responsabilité et laissait le destinataire ouvrir sa correspondance à ses risques et périls. Aux 17^e et 18^e siècles, une grande variété de méthodes semble avoir été employée, allant de la fumigation de vapeur de soufre, de tabac, de salpêtre ou bien de l'immersion dans une tisane dite « vinaigre des quatre-voileurs », sans oublier la perforation à l'aide d'un instrument en forme de gaufrier.

Une anecdote rapporte que pour se prémunir de la maladie contagieuse qui sévissait à Amiens en 1661, toutes marchandises en provenance de cette ville furent mises en quarantaine. On peut lire dans un arrêté de cette époque : « Toutes les lettres venant de ladite ville d'Amiens seront passées par le feu, avant que d'être distribuées ». On comprend mal comment il était possible de « passer par le feu » des documents en papier sans les brûler tout en envisageant quand même leur distribution ! ■



Pince à courrier, en fer et en bois, employée pendant la Peste, au 17^e siècle.

de quitter tous son service si elle s'y refusait ». La riposte de l'intendance ne se fit pas attendre. Elle exigea un préavis de deux mois auprès de tous les démissionnaires.

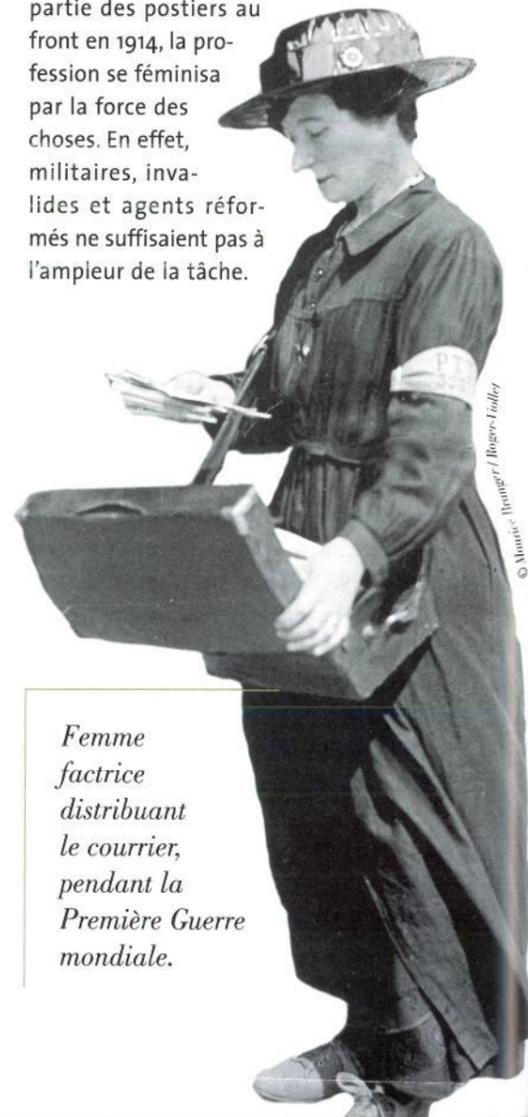
Quelques années plus tard, en 1791, les facteurs de Paris profitèrent des cahiers de doléances pour formuler leurs revendications à l'Assemblée nationale. Celles-ci portaient sur une paie fixe, un avancement sur le mérite... et sur la suppression des femmes dans le travail ! Voici un extrait de ce texte : « Nous demandons une paie fixe de 40 sols par jour, sur laquelle nous nous obligeons de fournir l'habit d'ordonnance sur ladite paie, ou bien qu'il nous soit permis d'en porter un bourgeois, à la charge de porter une médaille ou un écusson pendant le service, et qu'il y soient gravées les marques distinctives de notre poste, ainsi que celles de vrai citoyen. Que comme facteur nous puissions jouir du droit d'avancement dans tous les emplois par rang d'ancienneté, de service, de mérites et de vertus, sans faire aucun passe-droit. Et que les titres titulaires, ou emplois par faveur ou protection de chefs n'existent plus. Supprimer les femmes employées nommées Directrices, en leur accordant une pension. Convient-il à des femmes de gérer et d'avoir un bureau, où il faut que l'homme qu'il connaît sa qualité et ses droits, subisse le joug du caprice puisqu'il sait que la femme dans le sens physique ne possède que la moitié de ses vertus. » Face à ces récriminations des comités révolutionnaires, la restriction des droits de succession des femmes fut à nouveau envisagée en 1792.

Les femmes succédaient à leurs époux aux postes de direction mais aussi comme simple factrice en ville ou à la campagne. Il semble que les kilomètres à parcourir ne les aient pas dissuadées... Ainsi Nougaret et Charbon citent la « citoyenne Caulein » en remplacement de son père à Dunkerque, la « veuve Dassonville » succédant à son mari, la « femme Ledou » à St-Brieuc en remplacement de la « demoiselle Rebour ». Ces choix impliquaient quelques sacrifices pour la gent féminine, comme l'explique Aurélie Pellet dans sa recherche *Le personnel des Postes dans le département du Rhône : 1871-1914* : « Travailler dans le secteur postal avait également une grande incidence sur

la vie familiale des individus dont les longues et pénibles journées ne favorisaient pas les unions conjugales. Le célibat atteignit de forte proportion notamment parmi le personnel féminin pour qui un mari et des enfants étaient difficilement conciliables avec leur choix professionnel. Les personnes mariées avaient quant à elles tendance à limiter le nombre des naissances dans l'objectif de conserver leur niveau de vie et de favoriser l'ascension sociale des générations suivantes ».

L'entrée des femmes aux services postaux sera plus significative à partir de 1890 avec les premiers concours pour l'accès aux postes de téléphonistes et télégraphistes. Cela ne calma pas, on s'en doute, l'animosité de certains hommes à l'égard de leurs homologues femmes. Seules les veuves bénéficiaient de considération au sein de l'administration.

Avec la mobilisation d'une partie des postiers au front en 1914, la profession se féminisa par la force des choses. En effet, militaires, invalides et agents réformés ne suffisaient pas à l'ampleur de la tâche.



Femme factrice distribuant le courrier, pendant la Première Guerre mondiale.

Des femmes remplacèrent leurs époux mobilisés et, par un arrêté du 28 septembre 1915, il fut décidé que les femmes des sous-agents décédés par suite des faits de guerre pourraient être employées comme facteurs auxiliaires. C'est ainsi qu'en 1917, 120 factrices exerçaient à Paris, arborant fièrement la toile cirée à cocarde tricolore. Mais toutes furent finalement renvoyées chez elles en 1918, comme le souligne Pascal Roman, conseiller scientifique et culturel du Musée de La Poste.

Chansons de facteurs

Devenu avec le temps essentiel pour chacun, le facteur de ville fit l'objet de nombreuses chansons de proverbes. Voici par exemple *L'Hirondelle du quartier ou la boîte aux lettres*, de Ch. M. Delange :

« Rasant comme l'hirondelle
La surface du trottoir,
Messenger prompt et fidèle
On est heureux de me voir.
Jamais rien ne me retarde,
Et mon épître à la main,
À la portière bavarde,
Je réponds par ce refrain
C'est trois sous, c'est trois sous
Mêlez-vous de c'qui vous r'garde,
C'est trois sous, c'est trois sous
Portière, dépêchez-vous (bis). »

Cette autre chanson de facteurs met en lumière le devoir pas toujours facile du personnage pittoresque qu'est devenu le facteur :

« Aux bureaux dont je suis l'agent
Impassible et fidèle,
J'arrive d'un pas diligent
Dès qu'un courrier dételle.
Et joie ou pleurs, à la fois,
Pleuvent pour tous de mes doigts.
Du sort, la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.

Quand je cours, chargé de papiers
Que le service apporte,
Grisettes, artistes, banquiers,
M'attendent sur leur porte.
Et plus d'un œil plein d'émoi
Me dit : « K'est-il rien pour moi ? »
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
La mère, rêve au deuil amer
Que porte ta tendresse.
Un gros pli, timbré d'outre-mer,
Arrive à ton adresse.
Le fils qu'attend ton amour
T'annonce enfin son retour.
Du sort la loi profonde
À voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
Mademoiselle,.... ce n'est rien :
La lettre est affranchie.
Vous rougissez ?... ce beau vaurien
Vous aura donc fléchi.
Le poulet qui vous émeut,
C'est un rendez-vous qu'on veut
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
Pauvre femme, pauvres marmots,
Vous dont le cœur espère
Que Dieu va, touché de vos maux,
Vous rendre votre père...
Je n'apporte à votre espoir
Qu'une lettre au cachet noir !
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
C'est pour toi jeune étudiant :
Cette lettre est bien lourde.
Ta mère à ton cri suppliant
N'aura pas été sourde.
Tiens, voilà de quoi payer
Tes amours et ton loyer.
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
Margot, de l'armée on t'écrit.

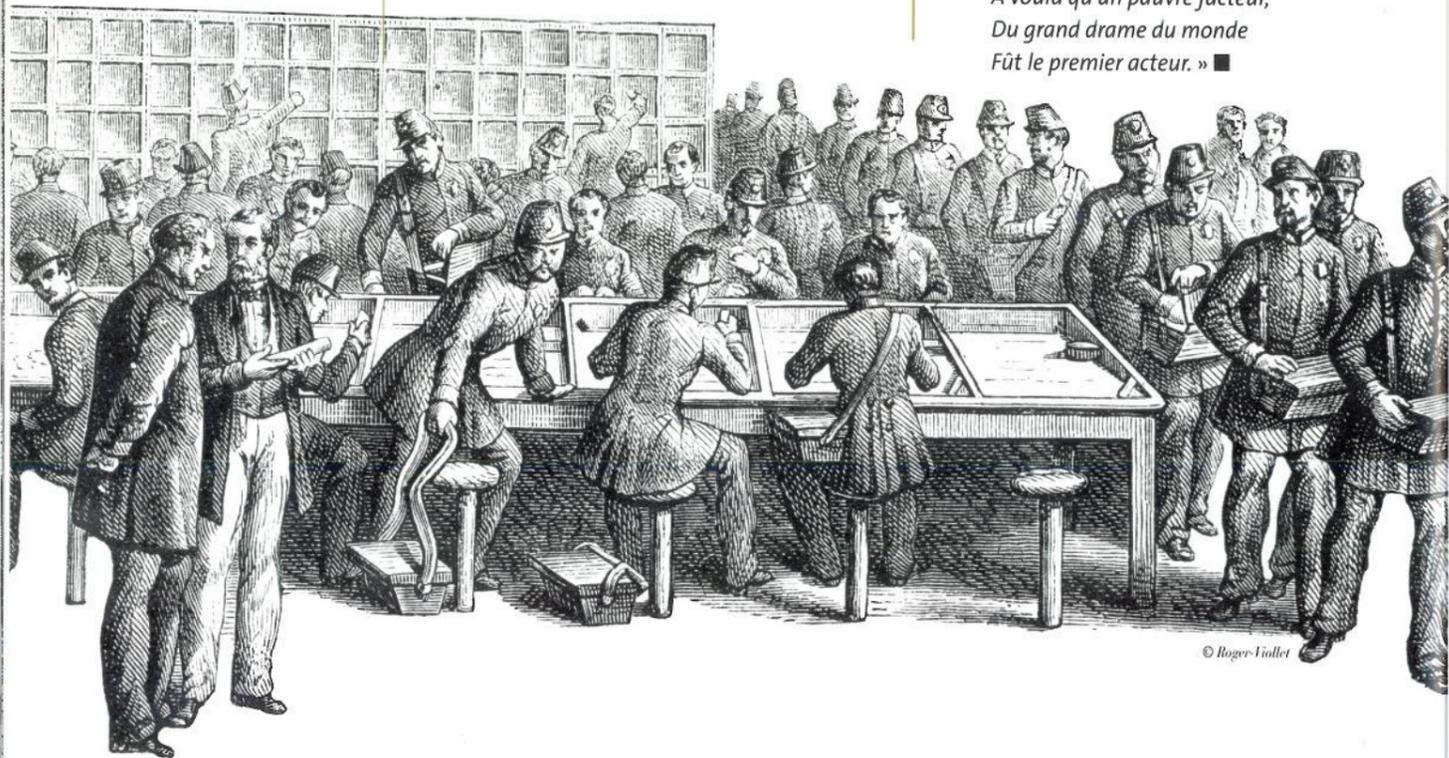


Jeune femme facteur souhaitant la « Bonne année », carte postale fantaisie, photographie colorisée vers 1910.

Tiens, voici qui te touche :
Style, orthographe de conscrit
Et papier de cartouche.
Est-ce encore un amoureux ?
En as-tu fait des heureux !
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
La cour, Monsieur, a fort goûté
Votre flatteur poème ;
Aussi sa libéralité
Pour vous est-elle extrême.
On daigne à vos vers charmants
Voter... ces remerciements.
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
Banquier, le retard des journaux
Aujourd'hui te défrise :
Les chemins de fer, les canaux,
Craindraient-ils une crise?...
Cours vite à la Bourse, Hébreu,
Tirer tes marrons du feu.
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde

Fût le premier acteur.
Ainsi de l'aube jusqu'au soir,
Chargé de paperasse,
J'accomplis, sans jamais m'asseoir,
Un métier qui harasse.
Aussi, j'en suis sûr, le roi
Dort moins tranquille que moi.
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
J'offre à tous des calendriers
À la fin de l'année ;
Et pour me munir de souliers
L'étréne m'est donnée.
Mon métier de juiferrant
De quoi vivre à peine rend.
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur.
Je cours par la pluie et le vent,
Par les soleils de flammes ;
Et je suis un lien vivant
Entre toutes les âmes.
L'écheveau du cœur humain
Se dévide dans ma main.
Du sort la loi profonde
A voulu qu'un pauvre facteur,
Du grand drame du monde
Fût le premier acteur. » ■

La grande salle de
l'Hôtel des Postes
de Paris aux heures
de départ, gravure
d'après un dessin
d'Eustache Lorisay.



© Roger-Viollet